

Mercredi 7 mai 2008

Renouvellement partiel du Conseil du STIF

Les élections municipales et cantonales du mois de mars dernier ont amené un renouvellement partiel du Conseil du STIF.

Ce mercredi 7 mai, Jean-Paul Huchon, président du STIF a réuni un Conseil d'installation et accueilli les nouveaux administrateurs désignés par la Ville de Paris et les sept départements de l'Ile-de-France.

Le Conseil du STIF est désormais le suivant :

M. Jean-Paul HUCHON, Président de la Région d'Ile-de-France, Président du STIF

Conseillers désignés par la Région d'Ile-de-France :

M. Alain AMEDRO (Les Verts),
Mme Florence BERTHOUT (Union pour un Mouvement Populaire),
M. Jean BRAFMAN (Groupe Communiste Alternative Citoyenne Républicain),
Mme Laurence COHEN (Groupe Communiste Alternative Citoyenne Républicain),
Mme Aude EVIN (Parti Socialiste),
M. Jean-Pierre GIRAULT (Les Verts),
M. Roger KAROUTCHI (Union pour un Mouvement Populaire),
M. Jean-Jacques LASSERRE (Union pour un Mouvement Populaire),
Mme Martine LEHIDEUX (Front National),
Mme Pascale LE NEOUANNIC (Parti Socialiste),
M. Claude PERNES (Nouveau Centre),
Mme. Dorothée PINEAU (Démocrate et Centriste)
Mme Agnès ROUCHETTE (Parti Socialiste)

Conseillers désignés par le Conseil de Paris :

Mme. Edith CUIGNACHE-GALLOIS (Centre et Indépendants),
Mme. Laurence DOUVIN (Union pour un Mouvement Populaire),
M. Bernard GAUDILLERE (Parti Socialiste),
Mme. Annick LEPETIT (Parti Socialiste),
M. Pierre MANSAT (Parti Communiste)

Conseiller désigné par le Conseil général de Seine-et-Marne

M. Vincent EBLE (Parti Socialiste)

Conseiller désigné par le Conseil général des Yvelines

M. Jean-Marie TETART (Union pour un Mouvement Populaire)

Conseiller désigné par le Conseil général de l'Essonne

M. Thierry MANDON (Parti Socialiste)

Conseiller désigné par le Conseil général des Hauts-de-Seine

M. Hervé MARSEILLE (Nouveau Centre)

Conseiller désigné par le Conseil général de Seine-Saint-Denis

Mme Corinne VALLS (Parti Socialiste)

Conseiller désigné par le Conseil général du Val-de-Marne

M. Daniel DAVISSE (Parti Communiste)

Conseiller désigné par le Conseil général du Val d'Oise

M. Dominique LEPARRE (Parti Communiste)

Conseiller désigné par la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France

M. Pierre SIMON

Conseiller désigné par les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale d'Ile-de-France

En cours de désignation

Les Vice-présidents du Conseil

Mme. Pascale LE NEOUANNIC, représentant le Conseil Régional d'Ile de France

Mme. Annick LEPETIT, représentant le Conseil de Paris

M. Daniel DAVISSE, représentant les Conseil généraux des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne

M. Vincent EBLE, représentant les Conseil généraux de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise.

Les Présidents des Commissions techniques

Présidente de la Commission de l'Offre de Transport : Mme. Pascale LE
NEOUANNIC

Président de la Commission Economique et Tarifaire : M. Bernard GAUDILLERE

Président de la Commission des Investissements et du Suivi du Contrat de Projet :
M. Alain AMEDRO

Président de la Commission de la Qualité de Service : M. Thierry MANDON

Président de la Commission de la Démocratisation : M. Jean BRAFMAN

La Composition du Bureau du Conseil

M. Jean-Paul Huchon, Président du STIF

Mme Pascale LE NEOUANNIC, représentant le Conseil Régional d'Ile de France

Mme. Annick LEPETIT, représentant le Conseil de Paris

M. Daniel DAVISSE, représentant les Conseil généraux des Hauts de Seine, de la
Seine-Saint-Denis et du Val de Marne

M. Vincent EBLE, représentant les Conseil généraux de la Seine-et-Marne, des
Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise.

M. Bernard GAUDILLERE, Président de la Commission Economique et Tarifaire

M. Alain AMEDRO , Président de la Commission des Investissements et du Suivi du
Contrat de Projet

M. Thierry MANDON, Président de la Commission de la Qualité de Service

M. Jean BRAFMAN, Président de la Commission de la Démocratisation

M. Pierre SIMON représentant de la Chambre régionale de commerce et
d'industrie de Paris - Ile-de-France

Représentant des établissements publics de coopération intercommunale d'Ile-
de-France : en cours de désignation

La Direction générale du STIF

Mme Sophie MOUGARD

Rappel du Statut du STIF

Depuis le 1^{er} juillet 2005, en application au de la loi de décentralisation relative aux libertés et responsabilités locales, le STIF, Autorité organisatrice des transports d'Ile-de-France, est l'émanation affirmée des collectivités locales qui composent l'Ile de France. Etablissement public sui generis, il est dirigé par un Conseil réunissant 15 représentants de la Région, 5 représentants de la Ville de Paris, 1 représentant de chacun des sept autres départements d'Ile-de-France, 1 représentant la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Paris-Ile-de-France et 1 représentant élu par les présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

Durée des mandats : le mandat des membres du Conseil du STIF est lié à celui de l'assemblée délibérante qui les a élus.

Le Conseil du STIF est présidé par le président du Conseil Régional.

D'ici fin 2008, les services du STIF compteront 217 agents placés sous l'autorité de la directrice générale.

Les compétences du STIF

Le STIF est au cœur de la politique des transports menée pour 11 millions de franciliens. Il organise, coordonne et finance les transports publics des voyageurs d'Ile-de-France, dont la mise en œuvre est assurée par la RATP, la SNCF et les compagnies de bus privées réunies au sein d'Optile.

Il est responsable de l'équilibre financier du fonctionnement des transports publics en Ile-de-France, soit 7,4 milliards d'euros prévus en 2008.

Autorité organisatrice, le STIF a pour missions essentielles :

- La désignation des exploitants et la définition des conditions générales d'exploitation,
- La création des titres de transports et la politique tarifaire,
- La définition de l'offre de transport et du niveau de qualité de service dans le cadre de contrats signés avec les exploitants,
- L'amélioration de la qualité de service en finançant les équipements nécessaires notamment à travers de grands schémas directeurs tels que l'Accessibilité, l'Information Voyageurs...,
- L'élaboration et la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU),

- La modernisation du système de transports franciliens à travers les grands projets d'infrastructure, notamment ceux prévus au contrat de plan Etat-Région,
- La possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des projets d'investissement, à l'exception de ceux qui relèvent du réseau ferré national (monopole de RFF),
- Le pilotage d'études permettant d'apprécier l'opportunité et la faisabilité de nouvelles infrastructures.

Le STIF a également la compétence pour :

- La fixation du versement de transport dans le respect des plafonds fixés par la loi,
- La responsabilité des transports scolaires,
- La possibilité d'organiser des services de transport à la demande,
- L'organisation des services fluviaux réguliers de voyageurs.